

Règl. de l'Ont. 388/23 – Modifications apportées à des règles et formules

	Règle ou formule des RPC	Libellé existant	Changement	Règl. de l'Ont. 388/23 (texte en mauve gras = ajout; ligne en mauve = suppression)	Entrée en vigueur
1	74.04(1) e) et f)	<p>74.04 (1) Toute personne peut demander un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession en déposant une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession (formule 74A) accompagnée des pièces suivantes :</p> <p>...</p> <p>e) une renonciation (formule 74G) des personnes suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) s'il existe un testament, chaque personne vivante qui est désignée comme fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille et qui ne s'est pas jointe comme partie à la requête même si elle en a le droit,</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) s'il n'existe pas de testament, chaque personne qui a la priorité de rang ou un droit égal pour être désignée comme fiduciaire de la succession et qui ne s'est pas jointe comme partie à la requête;</p> <p>f) s'il n'existe pas de testament, ou s'il existe un testament mais que le requérant n'est pas désigné comme fiduciaire de la succession dans le testament ou un codicille, un consentement à la nomination du requérant (formule 74H) de la part de personnes qui ont droit à une partie de la succession et qui détiennent, ensemble, un intérêt majoritaire sur les</p>	<p>Remplace la mention de « formule 74H » par la mention de « formule 74G ».</p> <p>Il s'agit d'une modification corrélative au par. 8.</p>	<p>74.04 (1) Toute personne peut demander un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession en déposant une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession (formule 74A) accompagnée des pièces suivantes :</p> <p>...</p> <p>e) une renonciation rédigée selon la (formule 74G), des personnes suivantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">(i) s'il existe un testament, chaque personne vivante qui est désignée comme fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille et qui ne s'est pas jointe comme partie à la requête même si elle en a le droit,</p> <p style="padding-left: 40px;">(ii) s'il n'existe pas de testament, chaque personne qui a la priorité de rang ou un droit égal pour être désignée comme fiduciaire de la succession et qui ne s'est pas jointe comme partie à la requête;</p> <p>f) s'il n'existe pas de testament, ou s'il existe un testament mais que le requérant n'est pas désigné comme fiduciaire de la succession dans le testament ou un codicille, un consentement à la nomination du requérant rédigé selon la (formule 74HG) de la part de personnes qui ont droit à une partie de la succession et qui détiennent, ensemble, un intérêt majoritaire sur les biens de la succession, selon la valeur de ceux-ci à la date du décès;</p>	1 ^{er} avril 2024

	Règle ou formule des RPC	Libellé existant	Changement	Règl. de l'Ont. 388/23 (texte en mauve gras = ajout; ligne en mauve = suppression)	Entrée en vigueur
		biens de la succession, selon la valeur de ceux-ci à la date du décès;			
2	74.06(1) b) et c)	<p>74.06 (1) La requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession pour succéder à un fiduciaire de la succession testamentaire ou en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession pour succéder à un fiduciaire de la succession testamentaire limité aux biens visés dans le testament est rédigée selon la formule 74J et est accompagnée des pièces suivantes :</p> <p>a) l'original du certificat de nomination ou, s'il a été perdu, une copie certifiée conforme par le tribunal;</p> <p>b) une renonciation (formule 74G) de chaque personne vivante qui est désignée comme fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille et qui n'est pas jointe comme partie à la requête même si elle en a le droit;</p> <p>c) si le requérant n'est pas désigné comme fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille, un consentement (formule 74H) à la requête de la part de personnes qui ont droit à une partie du reliquat de la succession et qui détiennent, ensemble, un intérêt majoritaire sur les biens qui demeurent dans la succession, selon la valeur de ceux-ci à la date de la requête;</p> <p>...</p>	<p>Remplace les mentions de « formule 74H » par les mentions de « formule 74G ».</p> <p>Il s'agit d'une modification corrélative au par. 8.</p>	<p>74.06 (1) La requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession pour succéder à un fiduciaire de la succession testamentaire ou en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession pour succéder à un fiduciaire de la succession testamentaire limité aux biens visés dans le testament est rédigée selon la formule 74J et est accompagnée des pièces suivantes :</p> <p>a) l'original du certificat de nomination ou, s'il a été perdu, une copie certifiée conforme par le tribunal;</p> <p>b) une renonciation rédigée selon la (formule 74G), de chaque personne vivante qui est désignée comme fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille et qui n'est pas jointe comme partie à la requête même si elle en a le droit;</p> <p>(c) si le requérant n'est pas désigné comme fiduciaire de la succession dans le testament ou le codicille, un consentement (formule 74H) à la requête rédigée selon la (formule 74G de la part de personnes qui ont droit à une partie du reliquat de la succession et qui détiennent, ensemble, un intérêt majoritaire sur les biens qui demeurent dans la succession, selon la valeur de ceux-ci à la date de la requête;</p>	1 ^{er} avril 2024

	Règle ou formule des RPC	Libellé existant	Changement	Règl. de l'Ont. 388/23 (texte en mauve gras = ajout; ligne en mauve = suppression)	Entrée en vigueur
3	74.07(1) b)	<p>74.07 (1) La requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession pour succéder à un fiduciaire de la succession non testamentaire est rédigée selon la formule 74J et est accompagnée des pièces suivantes :</p> <p>a) l'original du certificat de nomination ou, s'il a été perdu, une copie certifiée conforme par le tribunal;</p> <p>b) un consentement (formule 74H) à la requête de la part de personnes qui ont droit à une partie du reliquat de la succession et qui détiennent, ensemble, un intérêt majoritaire sur les biens qui demeurent dans la succession, selon la valeur de ceux-ci à la date de la requête;</p> <p>;</p> <p>.....</p>	<p>Remplace la mention de « formule 74H » par la mention de « formule 74G ».</p> <p>Il s'agit d'une modification corrélative au par. 8.</p>	<p>74.07 (1) La requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession pour succéder à un fiduciaire de la succession non testamentaire est rédigée selon la formule 74J et est accompagnée des pièces suivantes :</p> <p>a) l'original du certificat de nomination ou, s'il a été perdu, une copie certifiée conforme par le tribunal;</p> <p>b) un consentement (Form 74H) à la requête rédigé selon la formule 74G de la part de personnes qui ont droit à une partie du reliquat de la succession et qui détiennent, ensemble, un intérêt majoritaire sur les biens qui demeurent dans la succession, selon la valeur de ceux-ci à la date de la requête;</p> <p>.....</p>	1 ^{er} avril 2024
4	74.11(6)	<p>(6) Les documents suivants sont déposés avec la requête :</p> <p>1. Un projet d'ordonnance (formule 74I).</p> <p>2. Un consentement à l'ordonnance (formule 74H) de la part de chaque personne qui a droit à une partie de la succession.</p> <p>.</p> <p>.....</p>	<p>Remplace la mention de « formule 74H » par la mention de « formule 74G ».</p> <p>Il s'agit d'une modification corrélative au par. 8.</p>	<p>(6) Les documents suivants sont déposés avec la requête :</p> <p>1. Un projet d'ordonnance (formule 74I).</p> <p>2. Un consentement à l'ordonnance rédigé selon la formule 74H-G de la part de chaque personne qui a droit à une partie de la succession.</p> <p>.....</p>	1 ^{er} avril 2024
6		s.o.	<p>Met à jour le tableau des formules pour</p> <p>1) incorporer les formules modifiées 74F, 74A, 74J et 74.1A et la nouvelle</p>		1 ^{er} avril 2024

	Règle ou formule des RPC	Libellé existant	Changement	Règl. de l'Ont. 388/23 (texte en mauve gras = ajout; ligne en mauve = suppression)	Entrée en vigueur
			formule 74G datées du 1 ^{er} novembre 2023; 2) éliminent les formules 74G et 74H datées du 1 ^{er} septembre 2021.		
7	74F	<p>AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE OLOGRAPHE</p> <hr/> <p>Je soussigné(e), <i>(nom)</i> domicilié(e) à <i>(nom de la ville ou de la municipalité et nom du comté, du district ou de la municipalité régionale du domicile)</i>, déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> Je connaissais bien le/la défunt(e) et j'ai souvent vu sa signature et son écriture. Je crois que le document daté du <i>(date)</i>, qui m'est montré et qui est coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit, est entièrement de la main du défunt, y compris la signature. 	<p>Rajoute des instructions et facilite la divulgation d'un potentiel conflit d'intérêts du déposant dans l'instance, afin de :</p> <ol style="list-style-type: none"> minimiser le besoin d'inscriptions judiciaires exigeant la production de preuves supplémentaires et le temps nécessaire pour rendre ces inscriptions; réduire le temps et les dépenses nécessaires pour préparer et déposer des affidavits supplémentaires. 	<p style="text-align: center;">AFFIDAVIT CONCERNANT AFFIDAVIT ATTESTANT L'ÉCRITURE ET LA SIGNATURE D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE OLOGRAPHE un testament ou un codicille olographe</p> <hr/> <p>Je soussigné(e), <i>(nom)</i>, domicilié(e) à <i>(nom de la ville ou de la municipalité et nom du comté, du district ou de la municipalité régionale du domicile)</i>, déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> Je suis le(a) <i>(indiquez le lien avec le(a) défunt(e) ou le rôle/poste professionnel)</i>. Je connaissais bien le/la défunt(e) et j'ai souvent vu sa signature et son écriture. J'ai vu ou je connais la signature et l'écriture de <i>(nom du (de la) défunt(e)) (ou indiquez votre rôle ou expertise dans l'authentification de la signature et de l'écriture de (de la) défunt(e))</i> J'ai soigneusement examiné le document, Je crois que le document daté du <i>(insert date)</i>, qui m'est montré et qui est coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit, et je crois qu'il est entièrement écrit de la main du (de la) défunt(e), <i>(nom du (de la) défunt(e))</i>, y compris la signature. <i>(Cochez toutes les réponses applicables. Ne pas effacer les énoncés qui ne s'appliquent pas.)</i> <ol style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> J'ai 18 ans ou plus. <input type="checkbox"/> Je ne demande pas d'être nommé(e) à titre de fiduciaire de la succession de <i>(nom du (de la) défunt(e))</i>. <input type="checkbox"/> Je ne suis pas marié(e) avec <i>(nom du (de la) requérant(e))</i>, auteur de la demande de nomination à titre de fiduciaire de la succession, je ne suis pas membre de la famille de cette personne et je n'ai pas de relation personnelle avec cette personne. <input type="checkbox"/> Je ne suis pas nommé(e) comme bénéficiaire de la succession dans le document ci-joint, qui est coté comme pièce «A». <input type="checkbox"/> Je n'ai pas de conjoint(e) nommé(e) comme bénéficiaire dans le document ci-joint, qui est coté comme pièce «A». <input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'intérêt dans la succession en vertu du document ci-joint, qui est coté comme pièce «A», ou en vertu d'une succession non testamentaire. 	

	Règle ou formule des RPC	Libellé existant	Changement	Règl. de l'Ont. 388/23 (texte en mauve gras = ajout; ligne en mauve = suppression)	Entrée en vigueur
				<p>5. <i>(Pour chaque case du paragraphe 5 que vous n'avez pas cochée, expliquez ici pourquoi vous ne l'avez pas cochée. Par exemple, si vous êtes un bénéficiaire de la succession, décrivez vos efforts pour trouver une personne qui connaît la signature et l'écriture du (de la) défunt(e) et qui pourrait témoigner. Ajoutez des lignes ou paragraphes au besoin.)</i></p> <hr/> <p>6. <i>(Fournissez tout autre renseignement pertinent. Par exemple, expliquez comment vous êtes au courant de la création ou de la signature du document ci-joint qui est coté comme pièce «A». Si vous avez comparé l'écriture du document à un autre document signé par le(a) défunt(e), expliquez votre démarche et annexez le document à titre de pièce. Ajoutez des lignes ou paragraphes au besoin.)</i></p> <hr/>	
8	Formules 74G et 74H et nouvelle formule 74G		<p>Élimine la formule 74G (Renonciation) datée du 1^{er} septembre 2021 et la formule 74H (Consentement) datée du 1^{er} septembre 2021.</p> <p>Combine le contenu de ces deux formules pour former la nouvelle formule 74G Renonciation et consentement, et explique quand remplir et déposer la formule.</p> <p>Modifications corrélatives apportées à 4 règles (par. 1-4) et 3 formules (par. 9).</p>		1 ^{er} avril 2024
9	Form 74A, 74J, 74.1A		<p>Remplace la mention de « formule 74H » par la mention de « formule 74G ».</p> <p>Il s'agit d'une modification corrélative au par. 8.</p>		1 ^{er} avril 2024
10	74.1A	<input type="checkbox"/> le/la défunt(e) est décédé(e) avec un testament ou avec un testament et un ou plusieurs codicilles. Je suis d'avis que le testament joint à la présente requête est	<p>Supprime la ligne facultative au sujet d'un testament qui mentionne les biens, car ce type de testament ne peut pas faire l'objet d'une</p>	<input type="checkbox"/> le/la défunt(e) est décédé(e) avec un testament ou avec un testament et un ou plusieurs codicilles. Je suis d'avis que le testament joint à la présente requête est <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le dernier testament valide du/de la défunt(e). <input type="checkbox"/> le dernier testament valide du/de la défunt(e) traitant des biens qui y sont mentionnés. 	1 ^{er} avril 2024

	Règle ou formule des RPC	Libellé existant	Changement	Règl. de l'Ont. 388/23 (texte en mauve gras = ajout; ligne en mauve = suppression)	Entrée en vigueur
		<input type="checkbox"/> le dernier testament valide du/de la défunt(e). <input type="checkbox"/> le dernier testament valide du/de la défunt(e) traitant des biens qui y sont mentionnés.	demande d'homologation dans le cadre d'une requête en vue d'obtenir un certificat de petite succession.		